



Projets de pharmacie clinique de territoire

Présentation des projets AAP OMEDIT/DGOS

8 Novembre 2018

CONTEXTE (1/2)

- Iatrogénie médicamenteuse = problème majeur de SP
- Evènements indésirables médicamenteux
 - 2^{ème} complication la plus fréquente survenant lors hospitalisation
 - 130 000 hospitalisations/an ameli.fr (2013)
 - 10 000 décès/an ameli.fr (2013)
 - 50% EIM graves seraient évitables Etude ENEIS 2004 et 2009
 - démarche de prévention de la iatrogénie médicamenteuse

CONTEXTE (2/2)

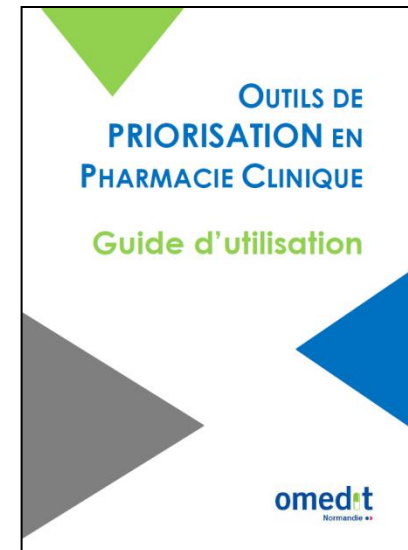
- 4^{ème} année consécutive
- ARS Normandie
- Accompagnement ETS dans démarche sécurisation PECM
- Accompagnement régional en lien avec :
 - Décret n°2012-1408 du 12 novembre 2010 relatif à la lutte contre les événements indésirables associés aux soins,
 - Arrêté du 6 avril 2011 relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse
 - Certification
 - CAQES
 - Complément de l'appel à projet national pour la mise en œuvre de la pharmacie clinique en établissements de santé (Instruction n° DGOS/PF2/2017/295 du 17 octobre 2017).

OBJECTIFS

- Maîtriser l'iatrogénie médicamenteuse et promouvoir le bon usage des produits de santé
- Sécuriser la prise en charge médicamenteuse aux points de transition (continuité intra/extra structures, ville-hôpital-ville),
- Améliorer la pertinence et l'efficacité de l'acte de prescription et des stratégies thérapeutiques notamment en sortie d'hospitalisation,
- Accompagner le patient et/ou son entourage visant à le/les rendre plus autonome(s) dans la prise en charge de son traitement,
- Maîtriser les dépenses de santé notamment sur les prescriptions de sortie.

FORMATIONS - OUTILS

- **Outils de priorisation :**
 - Guide d'utilisation des outils
 - Grille de priorisation par service
 - Liste des critères de priorisation pour détecter les patients à risque
- **Formations :**
 - Bilan partagé de médication
 - Formaconcil



- Plaquette d'information sur la conciliation médicamenteuse à destination du patient/du pharmacien d'officine
- Plaquette d'information sur le bilan partagé de médication

LE BILAN PARTAGÉ DE MÉDICAMENT POUR UNE MEILLEURE COORDINATION DES SOINS



QU'EST-CE QUE LE BILAN PARTAGÉ DE MÉDICAMENT (BPM) ?

Le bilan partagé de médication se définit d'après la HAS (Haute Autorité de Santé) « comme une analyse critique structurée des médicaments du patient par le pharmacien, dans l'objectif d'établir un consensus avec le patient concernant son traitement », le terme de « partagé » permettant ainsi de marquer un esprit d'adhésion avec le patient.



POPULATION CIBLE

Le titulaire titulaire qui les BPM sont à prodiguer aux patients nécessitant une prise en charge complexe (MgR, polypharmacie, polymédication). Cette population concerne les personnes de 65 ans et plus ou AIZ ou de 75 ans et plus, ayant un traitement chronique comprenant au moins 5 principes actifs différents, soit environ 3,9 millions de personnes en France. Le risque iatrogène médicamenteux y est élevé aussi, en lien avec le vieillissement physiologique des organes, le risque accru de contre-indications et interactions médicamenteuses mais aussi en raison du recours à de multiples prescripteurs.

RÉALISATION ET OBJECTIFS

Le BPM comporte 4 étapes formalisées dont 2 entretiens par le pharmacien avec le patient - le recueil des informations avec le patient - l'analyse des traitements et synthèse au médecin - l'entretien conseil avec le patient - et le suivi d'observance. Il repose sur le partage d'informations et sur une coordination pluriprofessionnelle, tout particulièrement avec le médecin, mais aussi l'infirmier à domicile, avec plusieurs objectifs :

- améliorer les connaissances du patient vis-à-vis de son traitement, ses capacités à gérer son traitement, à faire face à sa maladie, en lui apportant de l'information, du conseil et en le motivant ;
- adapter au mieux la thérapie au patient (posologie, indication, interaction, tolérance, adhésion au traitement, voie d'administration, péremption, nombre de prises journalières, etc.), en collaboration avec le médecin traitant ;
- améliorer la gestion des traitements par le patient, au besoin à l'aide d'un pilulier, un plan de traitement, un agenda ou un carnet de suivi, etc. ;
- rechercher systématiquement le besoin d'aide à l'auto-gestion des médicaments par le patient, et en informer le médecin, le patient, voire son entourage (en accord avec le patient) ;
- renforcer la confiance et la qualité de communication patient/ pharmacien/ médecin autour des traitements, en appuyant également sur les outils de partage (DMP, MDSanté, etc.).

BIBLIOGRAPHIE

1. Avis HAS n°2017-0002/ANCAJAF du 4 octobre 2017, https://www.has-sante.fr/portail/upload/attachment/1407201710/wr_2017_0002_cvant_bilan_medication_vd_2017_10_04_wd.pdf
2. Mémo « bilan partagé de médication » SFPC, décembre 2017, <http://sfpc.eu/fr/actualites/431-memo-sfpc-bilan-partage-de-medication.html>
3. L01 n° 2008-879 du 21 juillet 2008, https://www.legifrance.gouv.fr/td/tdetail/2008/7/21/2008-879/wj/article_36
4. Décret n° 2011-876 du 9 avril 2011, https://www.legifrance.gouv.fr/td/tdetail/2011/4/9/2011-876/wj/wjarticle_1
5. Arrêté du 28 novembre 2016, https://www.legifrance.gouv.fr/joi_joif
6. Protocole d'accord UNCAM Syndicat, avenants n° 11 et n°12 à la convention nationale pharmacoindustrielle des 21/12/2017 et 18/12/2017, https://www.legifrance.gouv.fr/td/tdetail/2017/12/21/2017-12-21/wj/wjarticle_1
7. Le bilan partagé de médication se situe dans le cadre d'une plus grande coordination de soins, Pl Syntie Legrain, HAS, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de la santé humaine et de la sécurité sanitaire des produits de santé, <https://www.has-sante.fr/fr/medecins-et-pharmaciens/la-bilan-partage-de-medication>

C'EST QUOI ?

La conciliation des traitements médicamenteux du patient est une enquête réalisée par l'équipe pharmaceutique de l'hôpital qui permet de recueillir la liste des médicaments que vous prenez à la maison. Cela va permettre de réaliser un bilan médicamenteux avec le médecin qui s'occupe de vous pendant votre hospitalisation.

COMMENT PUIS JE AIDER À LA CONCILIATION ?

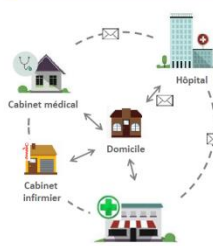
Lorsque vous voyez un professionnel de santé, communiquez-lui la liste complète de vos médicaments ainsi que vos dernières ordonnances.

Demander à votre pharmacien de faire ouvrir votre **DOSSIER PHARMACEUTIQUE** !

Il s'agit d'un dossier informatique sécurisé créé par votre pharmacien avec votre accord. Il recense les médicaments qui vous ont été délivrés au cours des 4 derniers mois, ainsi que les traitements et prises en cours.

Coordonnées de votre établissement de santé :

LA CONCILIATION DES TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX DU PATIENT



omedt normandie

A L'ENTRÉE :

1. Entretien avec le pharmacien ou un autre professionnel de santé de l'hôpital : Que prenez-vous comme médicaments ?
2. Enquête sur votre prise de médicaments à domicile : entretien avec votre pharmacien d'officine, votre médecin traitant, consultation du dossier pharmaceutique...
3. Réalisation d'un bilan médicamenteux par le pharmacien de l'hôpital qui est transmis au médecin du service de soins.
4. Discussion des modifications de votre traitement entre le pharmacien et le médecin de l'hôpital.

A LA SORTIE :

1. Bilan des modifications de votre traitement entre le pharmacien et le médecin de l'hôpital.
2. Entretien avec le pharmacien de l'hôpital : Voici ce qui a changé dans votre traitement.
3. Elaboration d'un plan de prise pour vous aider à mieux comprendre quand prendre vos médicaments.
4. Envoi d'un courrier à votre pharmacien d'officine et votre médecin traitant résumant toutes les modifications de traitement.

MÉTHODE DE RECUEIL

■ Problématique :

- Recueil exhaustif en continu sur l'année = chronophage

■ Proposition : au choix de l'établissement :

- Exhaustif sur l'année
- Par campagne de recueil sur une période libre d'1 semaine ou 15 jours extrapolée sur l'année

■ En pratique

- Variable +++
- Aucun recueil exhaustif
- Recueil sur des périodes entre 7 et 15 jours → extrapolation à 6-8-12 mois

CONTENU DES INDICATEURS

Préciser les modalités et dates de recueil.

1. Conciliation d'entrée

❖ Processus de conciliation RETROACTIF (intervention APRES rédaction ordonnance d'admission) :

<u>POPULATION</u>	
Nombre total de séjours dans les services où il existe une activité de conciliation rétroactive)	<input type="text"/>
Dans ces services, existe-t-il des critères de sélection de patients ?	Oui / non
Si oui, lesquels :	
Nombre de séjours de patients éligibles à la conciliation	<input type="text"/>
<u>CONCILIATION MEDICAMENTEUSE D'ADMISSION RETROACTIVE</u>	
	Nombre
Nombre de patients conciliés	<input type="text"/>
Nombre de patients conciliés avec une divergence non intentionnelle	<input type="text"/>
Nombre total de divergences non intentionnelles relevées	<input type="text"/>
Nombre total de divergences non intentionnelles prises en compte ou corrigées	<input type="text"/>
Nombre de divergences dont l'IMPACT CLINIQUE (CL)* est Nul, Mineur ou Moyen	<input type="text"/>
Nombre de divergences dont l'IMPACT CLINIQUE (CL)* est Majeur ou Vital	<input type="text"/>

* Impact clinique évalué selon [échelle CLEO v3 SFPC](#)

CONTENU DES INDICATEURS

❖ Processus de conciliation **PROACTIF** (intervention **AVANT** rédaction ordonnance d'admission) :

<u>POPULATION</u>	
Nombre total de séjours dans les services où il existe une activité de conciliation proactive)	<input type="text"/>
Dans ces services, existe-t-il des critères de sélection de patients ?	Oui / non
Si oui, lesquels :	
Nombre de séjours de patients éligibles à la conciliation	<input type="text"/>
<u>CONCILIATION MEDICAMENTEUSE D'ADMISSION PROACTIVE</u>	Nombre
Nombre de patients conciliés	<input type="text"/>
Nombre de patients conciliés ayant bénéficié d'au moins une intervention Pharmaceutique (IP)	<input type="text"/>

Nombre total d'IP	<input type="text"/>
Nombre total d'IP acceptées	<input type="text"/>
Nombre d'IP dont l'IMPACT CLINIQUE (CL)* est Nul, Mineur ou Moyen	<input type="text"/>
Nombre d'IP dont l'IMPACT CLINIQUE (CL)* est Majeur ou Vital	<input type="text"/>

* Impact clinique évalué selon [échelle CLEO v3 SFPC](#)

Page

CONTENU DES INDICATEURS

2. Conciliation de sortie

❖ Processus de conciliation RETROACTIF (intervention APRES la sortie):

<u>POPULATION</u>	
Nombre total de séjours dans les services où il existe une activité de conciliation rétroactive	<input type="text"/>
Dans ces services, existe-t-il des critères de sélection de patients ?	Oui / non
Si oui, lesquels :	
Nombre de séjours de patients éligibles à la conciliation	<input type="text"/>
<u>CONCILIATION MEDICAMENTEUSE DE SORTIE RETROACTIVE</u>	Nombre
Nombre de patients conciliés	<input type="text"/>
Nombre de patients conciliés avec une divergence non intentionnelle	<input type="text"/>
Nombre total de divergences non intentionnelles relevées	<input type="text"/>
Nombre total de divergences non intentionnelles prises en compte ou corrigées	<input type="text"/>
Nombre de divergences dont l'IMPACT CLINIQUE (CL)* est Nul, Mineur ou Moyen	<input type="text"/>
Nombre de divergences dont l'IMPACT CLINIQUE (CL)* est Majeur ou Vital	<input type="text"/>
Nombre de conciliations médicamenteuses de sortie transmises au médecin traitant	<input type="text"/>
Nombre de conciliations médicamenteuses de sortie transmises au pharmacien d'officine référent	<input type="text"/>

* Impact clinique évalué selon [échelle CLEO v3 SFPC](#)

CONTENU DES INDICATEURS

❖ Processus de conciliation PROACTIF (intervention AVANT la sortie) :

POPULATION

Nombre total de séjours dans les services où il existe une activité de conciliation **proactive**

Dans ces services, existe-t-il des critères de sélection de patients ?

Oui / non

Si oui, lesquels :

Nombre de séjours de patients éligibles à la conciliation

CONCILIATION MEDICAMENTEUSE DE SORTIE PROACTIVE

Nombre

Nombre de patients conciliés

Nombre de patients conciliés ayant bénéficié d'au moins une intervention Pharmaceutique (IP)

Nombre total d'IP

Nombre total d'IP acceptées

Nombre d'IP dont l'IMPACT CLINIQUE (CL)* est Nul, Mineur ou Moyen

Nombre d'IP dont l'IMPACT CLINIQUE (CL)* est Majeur ou Vital

Nombre de conciliations médicamenteuses de sortie transmises au médecin traitant

Nombre de conciliations médicamenteuses de sortie transmises au pharmacien d'officine référent

* Impact clinique évalué selon [échelle CLEO v3 SFPC](#)

MOYENS

- Aide financière
 - Mise à disposition temps professionnel de santé
 - Progiciels
 - Plateformes pour sécuriser et coordonner

- 2015 : 27 projets financés – 184 000€
- 2016 : 12 projets financés - 630 000€
- 2017 : 25 projets financés - 630 000€
- 2018 : 29 (44 ES) projets financés – 650 000 (pour une demande initiale de 1 886 110 €)

MODÉLISATION 2019

- Financements 2018 pour 2019 octroyés au regard du cahier des charges :
 - **Respect des pré requis**
 - **Simulation financière a porté sur l'activité prévisionnelle et le bilan d'activité et des crédits réellement consommés** à fin septembre 2018
 - Avec une clé de répartition en fonction du % d'activité / régional

- Rémunération à « l'acte » souhaitée en 2019 :
 - Disparité trop importante des besoins identifiés (matériel, humain) sur 2018
 - Disparité trop importante des modalités de recueil → harmonisation du recueil via un formulaire en ligne

- Modélisation attendue sur janvier/février 2019 :
 - Financement automatique pour les ES ayant initié cette activité
 - Définir les pré requis pour les aides au démarrage pour les autres ES : AAP
 - Enveloppe régionale au regard de l'avancement des travaux de modélisation / Groupe de travail pharmacie clinique
 - Financement « acte » + AAP sur 1^{er} trimestre 2019

BILAN (1/7)

■ Entrée

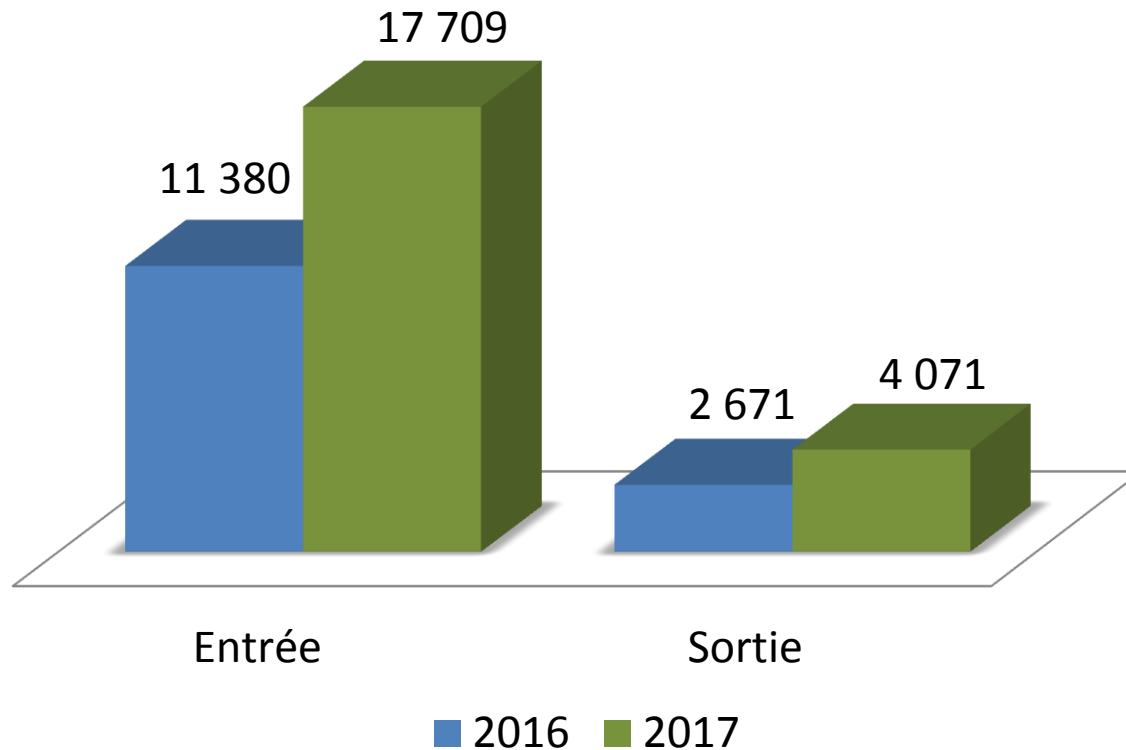
- 2016 : 12 projets
- 2017 : 15 projets

■ Sortie

- 2016 : 12 projets
- 2017 : 10 projets

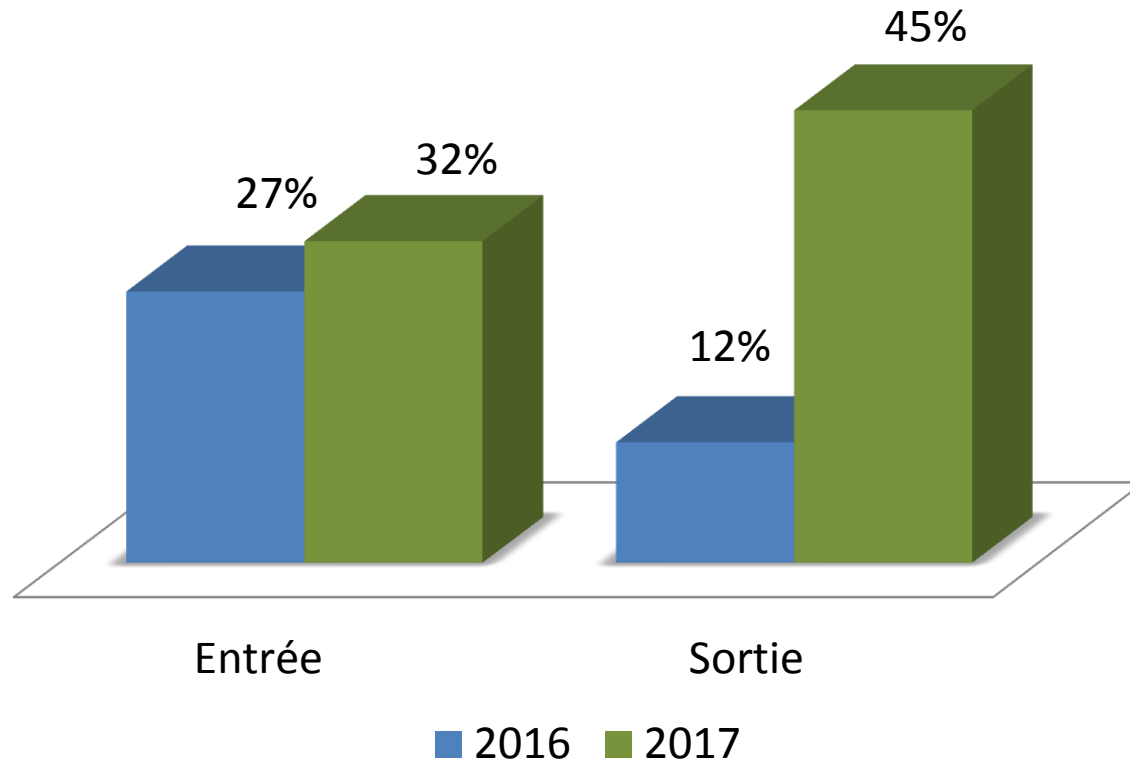
BILAN (2/7)

- Nombre de patients conciliés



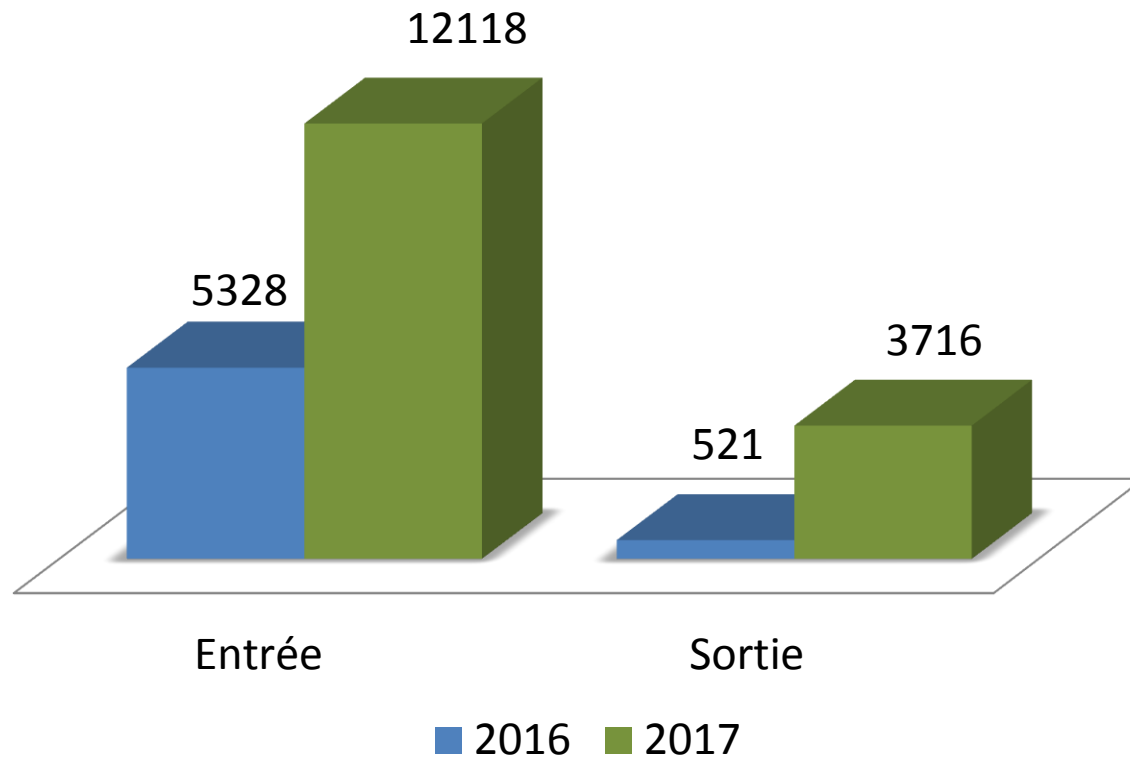
BILAN (3/7)

- % de patients avec DVNI/IP



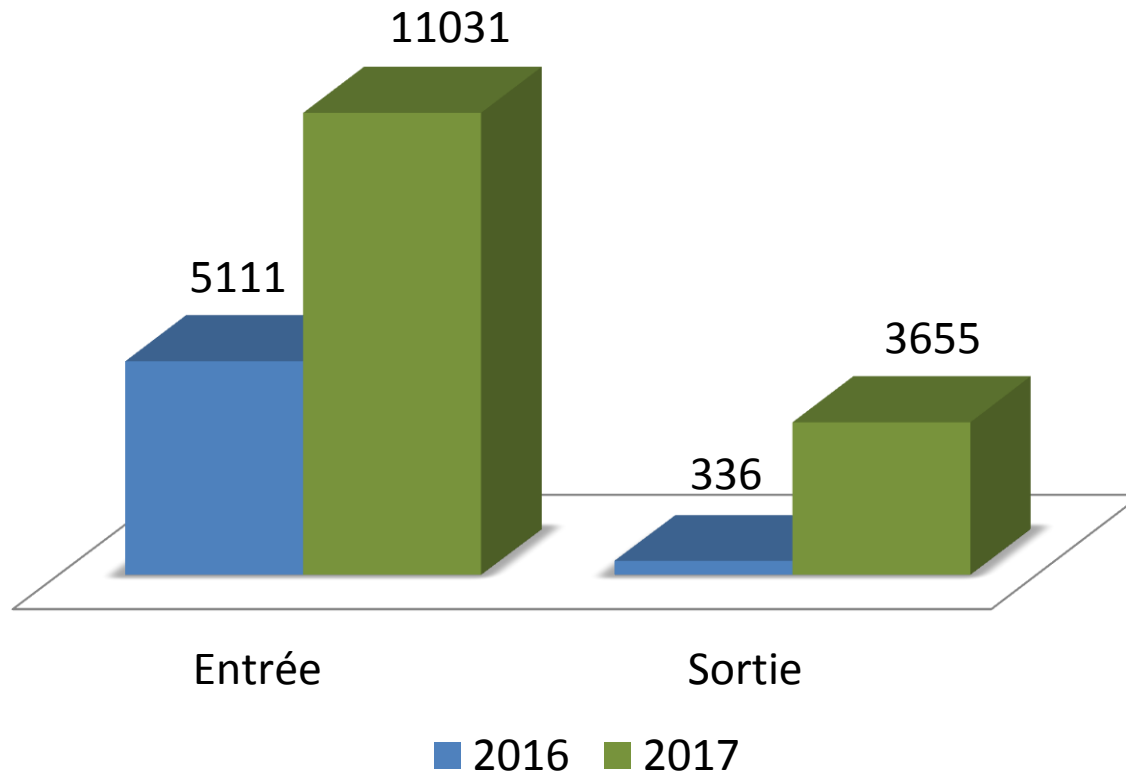
BILAN (4/7)

- Nombre de DVNI/IP interceptées



BILAN (5/7)

- Nombre de DVNI/IP cotées avec impact clinique (échelle CLEO)



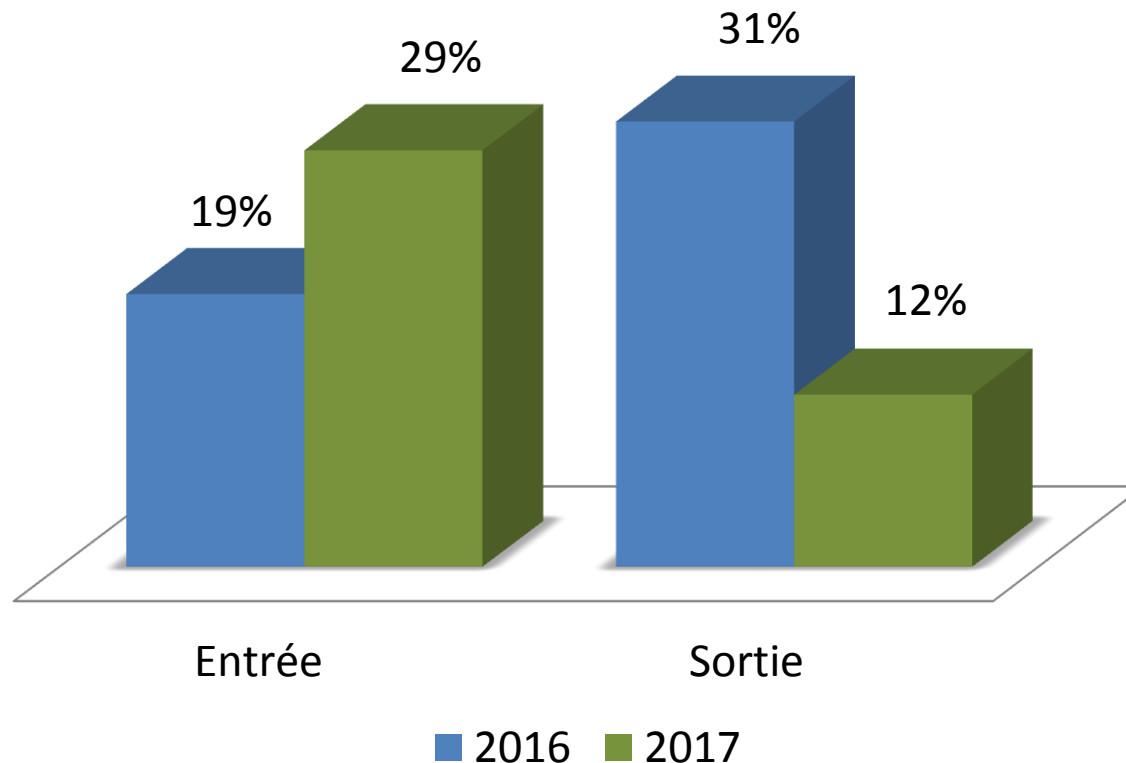
BILAN (6/7)

■ Echelle CLEO v3 SFPC

Score	Impact	Définition: L'impact clinique est évalué selon <u>le scénario prévu le plus probable</u> et non pas le pire/meilleur scénario
-1C	Nuisible	L'IP peut conduire à des résultats défavorables concernant l'état clinique, la connaissance, la satisfaction, l'adhésion médicamenteuse et/ou la qualité de vie du patient.
0C	Nul	L'IP n'a pas d'influence sur le patient concernant l'état clinique, la connaissance, la satisfaction, l'adhésion médicamenteuse et/ou la qualité de vie du patient.
1C	Mineur	L'IP peut améliorer la connaissance, la satisfaction, l'adhésion médicamenteuse, et/ou la qualité de vie OU l'IP peut empêcher un dommage qui ne requiert pas de surveillance/traitement
2C	Moyen	L'IP peut empêcher un dommage qui requiert une surveillance accrue ou un traitement, mais n'entraîne pas ou n'allonge pas un séjour hospitalier du patient.
3C	Majeur	L'IP peut empêcher un dommage qui entraîne ou allonge un séjour hospitalier OU entraîne une incapacité permanente ou un handicap.
4C	Vital	L'IP peut empêcher un accident qui entraîne potentiellement un soin intensif ou le décès du patient.
ND	Non-déterminé	Les informations disponibles ne permettent pas de déterminer l'impact clinique.

BILAN (7/7)

- % de DVNI/IP cotées avec IC majeur ou vital (échelle CLEO)



2^{ème} appel à projets de la DGOS

- DGOS avait lancé en octobre 2017 un 2e appel à projets pour le financement de 10 nouveaux projets doté de 2,5 millions d'euros (1^{er} AAP: 250.000 euros par projet et 2^{ème} AAP : de 150.000 à 250.000 euros)
 - « Le développement de cette mission est crucial : en effet, la pharmacie clinique en établissement de santé joue un rôle important dans l'optimisation du parcours de soins des patients. Cela, en renforçant la pertinence du recours aux produits de santé et son efficience et en sécurisant la prise en charge lors des différents points de transition (ville/établissement de santé et établissement/établissement)»
 - Entre octobre et décembre 2017, 140 dossiers ont été adressés à la DGOS, dont 131 jugés recevables.
- Nouveaux lauréats s'ajoutent aux 10 retenus / 1er appel à projets de 2016.

10 établissements sélectionnés pour le 2e appel à projets de la DGOS

- Les résultats de ce 1^{er} appel à projets :
 - **meilleure coordination** entre le secteur ambulatoire et le secteur hospitalier se traduisant par une **diminution du risque d'erreurs médicamenteuses sur l'ensemble du parcours de soins** des patients
 - **meilleure communication aux médecins traitants et aux pharmaciens d'officine**, mise en place de **documents standardisés**
 - **optimisation des prescriptions médicales**, notamment grâce au **déploiement de la conciliation médicamenteuse**
 - **amélioration du circuit du médicament dans les établissements de santé** grâce à une **meilleure information des professionnels des services cliniques par les équipes pharmaceutiques**.

10 établissements sélectionnés

- **CHU de Strasbourg / IATRO'MED**: Initiative d'Accompagnement à domicile du TRaitement Optimisé MEDicamenteux après hospitalisation
- **Cochin** et Hôpital européen Georges-Pompidou (**HEGP**) à Paris (AP-HP) / **CHOPIN** : impact du **pharmacien clinicien en hôpital de jour d'oncologie** médicale sur la réduction des risques médicamenteux liés à l'initiation d'un traitement antitumoral
- **Institut Sainte-Catherine** à Avignon : étude de l'impact clinique et médico-économique d'une organisation innovante de **pharmacie clinique partagée** au sein de 2 établissements de cancérologie **intégrant un système d'assistance numérique personnalisé permettant la sécurisation de la délivrance et le suivi continu du patient sous thérapie orale à domicile**
- **CHU de Besançon** pour le **suivi pharmaceutique à l'officine** intégré au parcours de soins des patients prise en charge par **anticancéreux oral**: une nouvelle modalité organisationnelle ?
- **Hôpital Edouard-Herriot** (Hospices civils de Lyon -**HCL**) pour le projet 5P: **Programme Personnalisé de Pharmacie clinique intégré dans le Parcours du Patient**
- **CHU Grenoble-Alpes** pour le projet **PETRA**: Pharmacie clinique En **Transplantation RéNAle**
- **CH de Cholet** pour un projet visant à intégrer la pharmacie clinique dans le **parcours chirurgical** du patient du Choletais et des Mauges : Améliorer, sécuriser, rationaliser la prise en charge thérapeutique des patients
- **CHU de Nîmes** pour la mise en œuvre et impact du **bilan partagé de médication** en service de chirurgie sur la prise en charge médicamenteuse des patients âgés en ville (245 000€)
- **CH Camille-Claudel** à la Couronne (Charente) pour le déploiement d'une démarche de pharmacie clinique au sein de la filière d'addictologie.